



PROCES-VERBAL DU CCAS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

25/10/2022

DATE D’AFFICHAGE

25/10/2022

L’an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Centre Communal d’Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Martine THOMAZIC, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE

Absents-excuses : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

1/ DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1-2022 – INTEGRATION D’UNE RECETTE DANS LE BUDGET

Nous avons reçu une recette de 1000 € qui n’était pas prévue au budget.

Sachant qu’il ne reste au budget « Fêtes et cérémonies » que 2694.26 €, ce qui sera insuffisant pour les dépenses qui vont être effectuées très prochainement pour le repas / colis des aînés (traiteur, colis, déco...) et qu’il ne reste au budget « Aides » que 14 €.

Il est possible d’intégrer la recette imprévue de 1000 € au budget et, ainsi, d’ajouter des crédits supplémentaires à l’article de dépense 6232 « Fêtes et cérémonies » et à l’article 6562 « Aides » (la même somme devant être prévue en recettes à l’article 774 « Subventions exceptionnelles » pour équilibrer la section.)

Discussion :

Madame la Présidente précise que cette recette était exceptionnelle et que l’an prochain le budget du CCAS devra trouver d’autres financements (augmentation de la subvention communale par exemple).

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, les membres du Conseil d’Administration décident de modifier le budget primitif 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 6232 « Fêtes et cérémonies » : + 900 €

Article 6562 « Aides » : + 100 €

Total dépenses de fonctionnement : + 1 000 €

Recettes :
Article 774 « Subventions exceptionnelles » : + 1000 €
Total recettes de fonctionnement : + 1000 €

La section de fonctionnement est équilibrée à 5 213.41 €.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés – point sur l'organisation et le budget

Les invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des personnes de 69 ans et plus avec une demande de réponse pour le 21 octobre.

Bilan des retours :

COLIS	REPAS	NI COLIS – NI REPAS	SANS REPONSES
66	57	2	19
	+ accompagnateurs 2		
	+ membres CCAS 9+3 = 71		

Membres CCAS : Gilles PHILIPPE (2), Séverine PHILIPPE (2), Jean-Michel CRUZ (1), Chantal MASIA (1), Martine THHOMAZIC (1), Annick CHANTOME (1), Martine BLIN (2), Sonia PAZOS-MONVOISIN (1), Daniel LEMAISTRE (1)

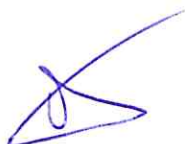
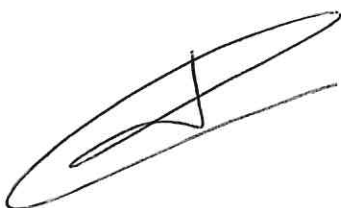
Il est décidé d'acheter 1 colis de produits de soins pour Madame Petit qui est en maison de retraite.

Les colis seront réceptionnés en mairie début décembre 2022. Madame la Présidente propose de les distribuer à partir du 15 décembre. Les élèves de l'école vont réaliser des cartes de vœux qui seront glissées dans les colis avec celle du CCAS.

Les membres de la commission ont par la suite échangé sur l'organisation du repas et la répartition des colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 50 minutes.

Ont signé la présidente et le secrétaire de séance.



Diffusion sur le site internet de la commune le 07/11/2022